

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt - trois,

Le vingt-huit Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 21 Septembre 2023, par le Maire, Monsieur Grégory LEOST s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal.

**Date d'affichage** : 21 Septembre 2023.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Ayant pris part aux délibérations** : 14

**Etaient présents** :

Madame Bénédicte DOMINGOS -Monsieur Martial CAMUS –Madame Sophie DOVILLEZ – Monsieur Pascal FONTEYRAUD – Monsieur Jacques-Alexandre HESNARD - Monsieur Grégory LEOST – Monsieur Filipe LOPES – Madame Stéphanie MENDEZ – Monsieur Christophe ROBERT - Monsieur Romain PICARD –Monsieur Éric DEXIDIEUX - Monsieur Vincent ALAIMO - Monsieur Stéphan BRACQ.

**Absents excusés** :

Monsieur Genséric MAINGREAUD.

**Pouvoirs** :

Monsieur Genséric MAINGREAUD donne pouvoir à Monsieur Jacques-Alexandre HESNARD.

***Le quorum étant atteint, il fût possible de procéder à l'ouverture de la séance à 18h45.***

**Secrétaire de séance** : Monsieur Stéphan BRACQ.

**Ordre du jour** :

- 1/ Point de situation.
- 2/ Subventions
- 3/ Redevance GRDF.
- 4/ Personnel
- 5/ Décisions modificatives.
- 6/ Dématérialisation des actes.
- 7/ Scolaire et extra -scolaire.
- 8/ Commission environnementale.
- 9/ Désignation d'un référent déontologue de l'élu local.
- 10/ SIARP : Zonage des eaux pluviales.
- 11/ SIEVAM : modifications de statuts
- 12/ Vidéosurveillance.
- 13/ Questions diverses

**1/ Point de situation.**

**A / Point « finances »**

Un point de la situation financière au 28 Septembre 2023 est fait ; la situation de la section de fonctionnement s'améliore cette année encore. Les économies réalisées sur l'électricité et l'éclairage public cette année portent leurs fruits, Monsieur le Maire suggère d'augmenter les plages horaires de l'éclairage public les vendredi et samedi de 22 heures jusqu'à minuit.

***Le Conseil Municipal approuve cette mesure à la majorité avec 11 voix « Pour », 3 voix « contre » (dont un pouvoir).***

## B / Location local salle des fêtes – cabinet de coaching et de réflexologie

Depuis le 1er septembre 2023, un local de la salle des fêtes est loué à un praticien ;

Une infiltration y a été détectée certainement par capillarité.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une expertise à ce sujet soit réalisée, un contact sera pris avec l'entreprise Schmidal.

## C/ Contrôle des hydrants

Le contrôle des hydrants est réalisé cette année et toutes les années impaires par le SDIS, les années paires, ce sera la commune qui devra faire vérifier ses bouches à incendie et ses bassins de retentions par une entreprise (comme en 2022, le SIEVAM sera sollicité en 2024).

## D/ Sécurité routière

La vitesse des véhicules dans le village est un sujet récurrent, Monsieur le Maire propose de faire réaliser des devis pour la pose de cassis en pavés concernant les lieux ci-dessous :

- 2 ralentisseurs de type cassis envisagés route de Gouzangrez.
- 2 ralentisseurs de type cassis depuis la place de la Mare vers la Grande Rue.
- 1 ralentisseur de type cassis à rénover dans la montée de la Rue de la Chaumette.

D'autres endroits dangereux ont été repérés notamment :

- 1 plaque en béton qui doit être posée route de Marines.
- 1 plaque de béton à remplacer dans la sente qui part vers les fonds depuis la rue de la Chaumette.

Monsieur le Maire propose de demander à l'entreprise Schmidal, entreprise de maçonnerie locale de réaliser les devis.

## E/ Projets en cours

- **Réhabilitation à l'identique du lavoir de la Chaumette**  
Monsieur Martial Camus présente le projet de la réhabilitation du lavoir et précise que deux dossiers de demande de subventions sont en cours au PNR et au Conseil départemental du Val d'Oise. Les travaux envisagés d'un montant de 47776.20 € HT selon un premier devis de l'entreprise SCHMIDAL consistent notamment à :

### **Maçonnerie :**

- Reprise int/ext des murs et des parements endommagés,
- Réfection du linteau de porte, escalier, margelles et fontaine,
- Réfection du dallage autour du bassin,

### **Charpente/toiture :**

- Montage de 2 demies - fermes en madrier,
- Chevrons et liteaux à neuf,
- Pose de tuiles à emboîtement petit moule
- Rives avec mortier ton pierre
- Fatières scellées

### **Protection :**

- Protection par grille acier sur mesure (risque chutes côté ouest).

**Les membres présents approuvent à l'unanimité la réhabilitation du lavoir et autorise Monsieur le maire à établir des demandes de subvention au PNR ainsi qu'au Conseil Départemental du Val d'Oise.**

- Equipements sportifs : zone de fitness et aménagement d'un terrain de handball  
La demande de subvention pour création de la zone fitness est déposée pour 2024 à l'Agence nationale du Sport.
- Signalétique d'intérêt local  
Monsieur Vincent ALAIMO présente le devis de P2S relatif à la pose de signalétique dans le village : cette signalétique permettra d'orienter les personnes vers le clos des Sicambres, vers la salle polyvalente, vers le restaurant et l'épicerie, vers la Croix Brisée et le cimetière. Le devis s'élève à 2930 € HT. Il est à noter que le PNR subventionne ce type de projet à environ 70%.
- City stade  
Avec le temps, les grilles du City stade se sont dégradées; Le Conseil Municipal envisage de le remettre en sécurité. Messieurs DEXIDIEUX, ROBERT et FONTEYRAUD se proposent de libérer les filets et d'ajouter des cerflex sur les poteaux afin de renforcer la sécurité.
- Installation de racks à vélos  
Monsieur Pascal FONTEYRAUD demande s'il est possible d'installer les racks à vélo à la salle des fêtes. Monsieur Grégory LEOST propose d'étudier les prix.

#### F/ SDEVO : Présentation du projet IRVE par Romain (Bornes de recharge voiture électrique).

- Monsieur Romain PICARD, délégué du SDEVO indique qu'en 2025/2026 une borne double de recharge électrique de 22 KVA sera installée dans le village à la salle polyvalente à la suite d'un accord du SDEVO.

## **2/ Subventions**

- Subvention Festival de Jazz.  
Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 500 € au Foyer Rural dans le cadre du Festival de Jazz avec l'unanimité pour l'octroi de la subvention et 8 voix pour et 1 abstention concernant le montant de 500 €.
- Financement des cours de musiques école élémentaire.  
Madame Paula GARNIER sollicite les élus concernant les interventions tous les 15 jours d'un professeur de musique du Conservatoire du Vexin à l'école élémentaire. Ces interventions représentent un coût de 1440 € par an.  
***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas participer au financement de ce projet cette année mais réétudiera le projet pour la rentrée 2024/2025 avec possibilité d'une subvention partielle.***
- Achat de 2 défibrillateurs.  
La commune a consulté la Préfecture quant à un soutien financier pour l'achat de deux défibrillateurs, un situé Rue de la Mairie, à proximité de l'école, l'autre situé à proximité de la salle des fêtes et des commerces. Le montant est d'environ 3000 € pour les deux appareils, il peut être pris en charge à hauteur de 40% du montant HT par l'état dans le cadre de la DETR soit un reste à charge de 1800 € pour la commune.

## **3/ Redevance GRDF.**

- L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) en 2023 d'un montant de 301 €.  
***Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette redevance 2023.***

## **4/ Personnel**

- Rattrapage bonification exceptionnelle d'un an d'ancienneté

Tous les agents de la catégorie C auraient dû bénéficier d'une bonification exceptionnelle d'un an d'ancienneté le 1er Mars 2022, l'info n'a pas été intégrée car le CIG a subi une cyberattaque qui a fermé le site internet pendant un an. Une régularisation sera donc faite pour les agents concernés par cette mesure.

Pour le moment, aucune décision modificative n'est nécessaire sur le chapitre du personnel par rapport à cette régularisation, les crédits budgétaires du chapitre 012 seront à étudier d'ici la fin de l'année.

## 5/ Décisions modificatives.

- Cession du broyeur

Les crédits liés à la cession du broyeur avaient été prévus au budget primitif 2023 et ce n'était pas réglementaire. La relance de Monsieur Lefevre, notre Percepteur n'est donc pas utile puisque la décision modificative N°=1 a été prise lors du dernier Conseil Municipal au mois de Juin.

## 6/ Dématérialisation des actes :

- L'adico procédera à la mise en place de la dématérialisation des actes pour un montant de 168 € TTC. Une convention sera signée entre la Préfecture et la Mairie afin de définir les différentes modalités de transmission des arrêtés et des délibérations, des conventions et des contrats de travail ainsi que des documents budgétaires par voie dématérialisée sur la plateforme ADDULACT.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de dématérialisation des arrêtés et délibérations avec la Préfecture et une plateforme ADDULACT choisie par l'ADICO.***

## 7/ Scolaire et extra –scolaire :

- Contrat de restauration scolaire

Monsieur le Maire explique que faute de moyen de transport, Madame Angélique POVY s'est désistée quelques jours avant la rentrée quant au contrat de travail d'un an qui lui était proposé dans le cadre de la restauration scolaire. Madame Fabienne LAFUIE, habitante du village étant disponible et à la recherche d'un emploi a par conséquent pourvu le poste.

- Mise en place d'une garderie du matin

Il avait été proposé en Juin dernier d'interroger les parents d'élèves de l'école élémentaire quant à leur intérêt concernant une garderie « à titre gracieux » le matin entre 07h30 et 8h30. Quelques familles ont répondu favorablement, ce qui représente une dizaine d'enfants.

L'ouverture de cette garderie pourrait potentiellement être envisagée en Janvier 2024, de façon à dynamiser l'école et inciter les parents à laisser leurs enfants à l'école du Perchay.

Monsieur Vincent ALAIMO se charge de proposer cette heure de travail supplémentaire quotidienne à Madame Fabienne LAFUIE. Un avenant pourra être intégré à son actuel contrat de travail établi en application des dispositions de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique. ***Les Conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.***

En cas de refus de Madame Lafuie, un flyer sera distribué dans le village et aux alentours de façon à trouver une personne de proximité disposant au minimum d'un BAFA.

Par conséquent, ***le Conseil Municipal prend une délibération de principe à l'unanimité dans le but de créer un poste de 4 heures hebdomadaires sous contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique.*** Les quatre heures hebdomadaires (de 7h30 à 08h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi) seraient rémunérées à 12.04 euros bruts de l'heure soit à l'indice Majoré 371, sous le régime de non-titulaire vacataire dans le cas et seulement dans le cas où il conviendrait de recruter un nouvel agent pour surveiller les enfants le matin avant l'école et les emmener jusqu'à l'arrêt de bus quand les enfants seront scolarisés à la maternelle de Gouzangrez.

- Ecole  
Une fuite d'eau a été signalée par les enseignantes. Il convient de faire intervenir l'entreprise Servitas rapidement. De menus travaux seront à prévoir dans les toilettes des enseignantes. Il a été demandé également de fixer au sol le rack à vélos de la cour de l'école.

#### **8/ Commission environnementale.**

- Après avoir consulté la MRAE sur la nécessité de saisine de la commission environnementale dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU liée au projet de lotissement « Les Cavaliers », il s'avère que l'évaluation environnementale doit être saisie, un bureau d'études devra être sollicité afin de réaliser une étude d'impact environnementale du projet. Le PLU ayant 10 ans en mars 2024, les élus souhaitent que la commune fasse établir des devis à trois bureaux d'études (dont TOPOS, le bureau d'études qui a réalisé le PLU) pour une révision du PLU plutôt qu'une mise en compatibilité. Monsieur le Maire précise qu'il y aura peu de changement en dehors de cette modification de zonage, il conviendra de protéger certaines zones du village et de prévoir un échange parcellaire avec Christophe ROBERT afin de pouvoir réaliser un parking près du cimetière et de la zone artisanale.

#### **9/ Désignation d'un référent déontologue de l' élu local.**

- Ce point d'ordre du jour sera examiné lors du prochain Conseil Municipal.

#### **10/ Siarp : Zonage des eaux pluviales.**

- Le Siarp souhaite que nous procédions à un zonage des eaux pluviales par délibération après avoir réalisé une enquête publique. Madame Sophie DOVILLEZ se propose de vérifier dans les documents d'urbanisme qu'aucun plan de zonage des eaux pluviales n'existe. Si tel est le cas, ce plan de zonage des Eaux pluviales pourrait être créé lors de la prochaine révision du PLU.

#### **11/ SIEVAM : Modification des statuts après adhésion de la commune de Montgeroult.**

##### **Adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM)**

**Vu** l'Article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la commune de Montgeroult exerce les compétences de production, de traitements, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire ;

**Considérant** que cette dernière délègue ses compétences à la SFDE dans un contrat d'affermage qui a pris fin le 31/03/2023 ;

**Considérant** que la procédure de renouvellement de la délégation de service public qui s'est ensuivi n'a pu aboutir au vu des offres reçues ;

**Considérant** que le SIEVAM exerce, en lieu et place des communes adhérentes, les compétences de préservation, production, traitements, transport, stockage, distribution d'eau potable ainsi que la réalisation des études, schémas ou infrastructures afférents ;

**Considérant** que depuis 01/04/2023, le SIEVAM assure, au travers d'une convention de prestation de services, l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Montgeroult ;

**Vu** la délibération n° 2023-20 du 09 septembre 2023 de la commune de Montgeroult, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la délibération n°2023-09-35 du 13 septembre 2023 du SIEVAM, donnant un avis favorable concernant l'adhésion de la commune de Montgeroult au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité** l'adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **Approuve à l'unanimité** la modification des statuts du SIEVAM qui en découle.

### **12/ Vidéosurveillance.**

- Monsieur le Maire présente un devis pour la télésurveillance réalisé par D1jour pour un montant de 54 000 € HT. Il explique que le coût pour la pose des caméras est variable suivant son positionnement (réseau et poteaux existants). Ce projet est finançable à hauteur de 80 %. Messieurs Grégory LEOST, Stephan BRACQ et Madame Stéphanie MENDEZ se chargent de faire établir deux autres devis.

### **13/ Questions diverses.**

- Mesdames Stéphanie MENDEZ et Bénédicte DOMINGOS chargées de l'organisation de la fête d'Halloween pour les enfants ont fait réaliser un devis d'un montant de 235 € TTC pour diverses décorations. Devis validé à l'unanimité par les conseillers municipaux présents.
- Monsieur Pascal FONTEYRAUD et Madame Bénédicte DOMINGOS se proposent de faire une mise à jour de la boîte à clés avec l'aide de Nathalie SEVIERI.
- Il est proposé d'acheter des livres d'or, des stylos (50 stylos au blason de Le Perchay pour 127 €) et des goodies pour les mariés, les conseillers approuvent cette idée.
- SMIRTOM :  
Il faudrait remplacer le container à verres et en installer un nouveau près de l'épicerie Bonkadi.
- L'actu de cette Automne va être prochainement préparée.

***L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions diverses ayant été observées, Monsieur le Maire lève la séance à 21h39.***